

Compte rendu Conseil municipal du 4 juin 2014

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 4 juin 2014, sous la présidence d'Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ESNAULT Alain, GABORIAU Francine, GAUVRIT Jean-Christophe, METIVIER Jacqueline, FAUTRERO Jean-Marc, LEROUX Sophie, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, DESILE Christian, GANGNEUX Philippe, BOIS Frédéric, Do ALTO Isabelle, LEFIEF Stéphanie, SOPHIE Delphine, FREDERICO Lidia, DELAMOTTE Sophie, GALLE Franck,

Etaient excusés : ALLIO Loïc et Annick BOISSEL

Pouvoirs : Loïc ALLIO à ESNAULT Alain et BOISSEL Annick à GABORIAU Francine

Secrétaire : METIVIER Jacqueline,

Approbation des procès verbaux des séances des 3 avril, 29 avril et 14 mai 2014

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les procès verbaux des réunions de conseils des 3 avril, 29 avril et 14 mai 2014.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, REPORT IMMEDIAT POUR SA MISE EN ŒUVRE

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'un report immédiat de la réforme relative à l'organisation des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016, d'en informer les services de l'Etat et en particulier de l'Education Nationale, et de solliciter le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour conserver les horaires d'école appliqués à la rentrée scolaire 2013/2014.

La volonté de la commune de SORIGNY, partagée par l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Val de l'Indre compétente en matière d'accueil collectif de mineurs sur le temps péri et extra scolaire est de se donner les moyens de participer de façon pleine et entière à la réussite éducative dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de réussite de mise en œuvre de la réforme dans les meilleures conditions possibles pour l'ensemble des acteurs, et en premier lieu l'enfant, et partagée par l'ensemble des huit communes membres de la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

C/6574	2014
Ass. Départementale des Aides ménagères	76,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Val Indre	360,00 €
Association sportive sorignoise	3 500,00 €
Ass. Des parents d'élèves de Sorigny	2 000,00 €
Ass. Tennis Sorigny	800,00 €
CFA Joué les Tours	105,00 €
Comité de jumelage	1 000,00 €
Ecole maternelle	100,00 €
Ecole maternelle : voyages	900,00 €
coopérative école élémentaire	230,00 €
Dix doigts (association les)	300,00 €
Echo du cœur	1 189,00 €
Gymnastique volontaire	600,00 €
Nature et Environnement	200,00 €
SHOT	450,00 €
Sorigny mon village	500,00 €
Sorigny Yoga	300,00 €
Prévention routière	100,00 €
Les amis de Méssaména	400,00
coopérative école élémentaire (classe de mer)	3 100,00 €
coopérative école élémentaire (théâtre)	2 000,00 €
personne de droit privé (op façades)	1 473,00
divers	0,00
TOTAL	19 683,00 €

EFFACEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM RUE DES ECOLES

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe des travaux d'effacement des réseaux dans la rue des Ecoles sur l'exercice 2015.

EFFACEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM RUE DES COURANCES

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe des travaux d'effacement des réseaux dans la rue des Courances, et se prononce favorablement sur l'estimatif sommaire de l'entreprise ORANGE qui s'élève à 6 782 € dont 3 955 € à la charge de la Commune, et décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2014.

AUTORISATION SPECIALE n° 2014-01

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes :

<i>C/</i>	<i>IMPUTATION</i>	<i>MONTANT</i>
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		0
2135	Aménagement mairie (stores) Mise en volée cloche 1	4 750.00 3 236.00
020	Dépenses imprévues	-3 236.00
2313	Construction mairie	-4 750.00
2184	Acquisition de mobilier (école élémentaire / 2014007)	390.00
2188	Acquisition de matériel divers	-390.00

TARIFS DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE : ANNEE 2014 - 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser le tarif des repas pour l'année scolaire 2014-2015 :

FREQUENTATION	ELEVE DE L'ECOLE MATERNELLE	ELEVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	ADULTE
Régulière	3.27 €	3.49 €	4.33 €
Occasionnelle	3.81 €	4.23 €	6.10 €

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'annulation de la dette des intéressés pour une valeur de 114.67 €, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2014, article 673.

ATTRIBUTION DU MARCHE AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BOURG DE SORIGNY - RD910

Le conseil municipal à l'unanimité, suit l'avis de la commission d'appel d'offres à savoir :

Lot 1 voirie et assainissement eau pluviales et le lot 2 : tranchées techniques et éclairage public : ces 2 lots sont classés sans suite pour des raisons de modification substantielles du DQE et BPU qui remettent en cause l'équilibre du projet.

Lot 3 signalisation et mobilier urbain : l'offre retenue est celle de l'entreprise SAS LESOURD pour un montant de 59 352,20 € HT

Lot 4 espaces verts : l'offre retenue est celle de l'offre de GIRAUD SA pour un montant de 95 999,31 € HT

COMITE LOCAL D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité désigne des représentants communaux au CLAD, M. Antoine ROBIN en tant que membre titulaire et Mme Pierrette CRON en tant que membre suppléant.

Objet : Modalités de la mise à disposition du public du dossier de MODIFICATION SIMPLIFIEE n°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'objet de cette modification simplifiée est de d'augmenter la constructibilité du secteur UCZ2 afin de permettre la réalisation du projet d'extension de la plateforme logistique de LIDL situé dans la zone d'aménagement Concertée Isoparc (ZAC). Pour ce faire, il apparaît nécessaire d'adapter le plan de zonage du PLU de la Commune et, précisément de réduire la trame des espaces paysagers à aménager.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre ce dossier à la disposition du public en mairie de Sorigny pour une durée d'un mois : du 16 juin au 16 juillet 2014. Un registre sera mis à disposition en mairie permettant au public de formuler ses observations

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTBAZON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité n'émet pas d'observation particulière au dossier de modification simplifiée n°14032014 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montbazon.

Diverses informations :

Mme Jacqueline MÉTIVIER rappelle les prochaines manifestations à venir :


- Le samedi 7 juin : spectacle de marionnettes sur le parking de la salle polyvalente
- Le 10 juin : concert du SIGEMVI à l'église
- Les 13 et 14 juin, spectacle de Drôle en scène à la salle des fêtes
- Le 14 juin : inauguration de la mairie
- Le 18 juin : commémoration, M. ESNAULT et Mme GABORIAU précisent que leur de cette cérémonie, un arbre de la liberté sera planté devant la mairie.
- Le 21 juin, fête de la musique, M. ESNAULT demande aux conseillers volontaires de venir participer à l'organisation de cette manifestation
- Le 28 juin, 30 juin et 1^{er} juillet, kermesse des écoles et spectacle « la guerre des boutons »

Stéphanie LEFIEF demande si la rue Jehan de Thaix va redevenir à sens unique. M. GAUVRIT et M. ESNAULT précisent que cela n'est pas prévu à ce jour.

Sophie DELAMOTTE informe que sur la commune des personnes se faisant passer pour des agents EDF démarchent à domicile et incite les administrés à être vigilants.

A Sorigny, le 10 juin 2014

Le Maire



Alain ESNAULT

